



Nouvel état des lieux en cours de bail

Par **maxime**, le **23/05/2012** à **15:45**

Bonjour,

le propriétaire de l'appartement que je loue depuis dix ans change de gestionnaire de bien. Ce dernier demande un rdv pour un état des lieux: est-ce obligatoire ou puis-je refuser? (sachant qu'un état des lieux a été fait lors de mon entrée, il y a dix ans)

merci
M.

Par **cocotte1003**, le **23/05/2012** à **17:59**

Bonjour, cela n'est pas nécessaire, le bail et l'état des lieux d'entrée restent valable malgré le changement de gestionnaire. avez vous bien toujours cet état des lieux en votre possession, cordialement